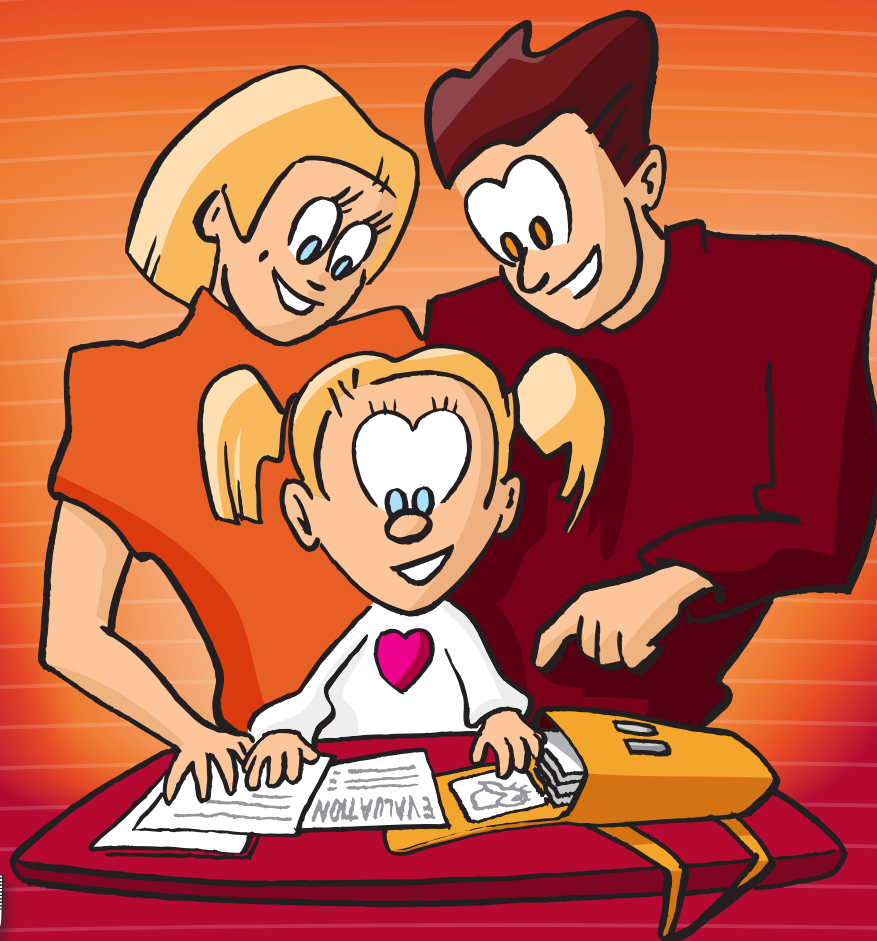


L'évaluation du travail de l'élève

Information aux parents



CANTON DE FRIBOURG

Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport
Service de l'enseignement obligatoire de langue française



Avant-propos

Madame, Monsieur,
Chers parents,

De nouvelles dispositions relatives aux pratiques en évaluation, à leur communication ainsi qu'aux conditions de promotion sont entrées en vigueur récemment pour tous les degrés de la scolarité enfantine et primaire du canton.

Afin de vous présenter les grandes lignes du dispositif mis en place pour l'évaluation du travail des élèves et de leur engagement, dans le but aussi d'en assurer une bonne compréhension, le Service de l'enseignement obligatoire a pris l'initiative d'éditer cette brochure intitulée :

"L'évaluation du travail de l'élève".

Les changements introduits ont permis, pour l'essentiel, d'apporter des clarifications à l'acte d'évaluer lui-même, tout en améliorant la manière de communiquer observations et constats effectués. Parallèlement, un nouveau bulletin scolaire a été conçu. Il traite de l'ensemble de la scolarité enfantine et primaire et respecte la spécificité des différents cycles. De nouvelles modalités de rencontres avec les parents ont aussi été introduites.

Il convient encore de mettre en évidence le rattachement de l'école enfantine aux deux premiers degrés de l'école primaire, afin de constituer une entité à part entière. De ce fait, pour la première fois, le temps passé à l'école enfantine apparaît désormais dans le bulletin scolaire, qui atteste des compétences qui y sont développées par l'élève.



En cours de 6P, la procédure de pré-orientation (PPO), elle aussi récemment actualisée, assure la transition entre l'école primaire et le cycle d'orientation. Cette procédure est en fait une forme particulière d'évaluation. La brochure intitulée : "Le cycle d'orientation" distribuée par l'enseignant-e¹ titulaire de la classe de 6P en donne tous les détails.

Avec l'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions relatives à l'évaluation du travail de l'élève, la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport et son Service de l'enseignement obligatoire veulent à la fois, privilégier l'équité et la cohérence dans les pratiques en évaluation et intensifier les rapports entre l'école et la famille, par une information régulière et soutenue des parents.

En formant le vœu que vous trouverez dans cette brochure toutes les informations utiles, nous tenons à adresser nos remerciements aux délégués de la Conférence des inspecteurs, aux délégués des enseignants ainsi qu'à l'Association des parents d'élèves pour leur active contribution à la réalisation de cette brochure.

Léon Gurtner
Chef de service

Nicole Gremaud
Collaboratrice pédagogique

Fribourg, printemps 2009

¹ Par mesure de simplification, seul le genre masculin est utilisé dans la suite du texte

Table des matières

1. Pourquoi évaluer ? **p. 6**
2. Comment évaluer ? **p. 7**
3. Comment communiquer les résultats ? **p. 9**
4. Autres formes de communication établie avec les parents. . **p.11**
5. Décisions prises au cours de la scolarité **p.13**
6. Echelle et signification des appréciations et des notes **p.14**



1. Pourquoi évaluer ?

✓ Pour accompagner et aider l'élève à progresser dans ses apprentissages

Dans cette approche, l'évaluation est avant tout conçue pour être au service des apprentissages scolaires. Elle décrit la progression des élèves (d'où l'élève part-il et à quel niveau de connaissances et de compétences parvient-il ?) en signalant les acquis déjà en place, de même que les imprécisions ou les erreurs encore existantes, auxquelles il conviendra de remédier. C'est la phase d'exercices et d'essais-erreurs. Cette approche concerne tous les apprentissages et présente un caractère permanent tout au long du cycle et au travers de toute la scolarité.

✓ Pour mesurer les acquis

L'évaluation sert aussi à effectuer des bilans. Dans cette approche, l'enseignant établit un arrêt sur image, une sorte de relevé des savoirs et des compétences de l'élève à un moment donné.

Lorsque cette évaluation intervient au terme d'une période d'apprentissage, à l'intérieur du semestre, il s'agit de bilans d'étapes. Au terme du cycle, il s'agit d'un bilan final.

✓ Pour décider de la suite du parcours scolaire de l'élève

L'évaluation permet de prendre les décisions de promotion ou d'orientation ; elle entre aussi dans l'analyse des mesures d'aide ou de soutien scolaire.

2. Comment évaluer ?

✓ Par une observation en continu de l'élève face à la tâche

Tout au long du cycle, selon **l'approche formative**, l'enseignant observe l'élève seul face à la tâche ou en interaction avec ses camarades. Les résultats de ces observations apportent de précieuses informations à l'enseignant ; elles lui permettent d'une part de différencier son enseignement et d'autre part, de pondérer les résultats obtenus aux évaluations écrites. Cette observation en continu permet également de proposer les mesures de soutien scolaire nécessaires.

✓ Par des travaux significatifs (évaluations globales)

A périodes régulières, l'enseignant établit un bilan d'étape en effectuant une évaluation portant sur l'ensemble de la matière étudiée. Il s'agit d'évaluations globales qui livrent des informations significatives sur le degré d'acquisition des objectifs fixés pour la période d'enseignement-apprentissage. Ces travaux mesurent aussi bien les connaissances de l'élève que sa capacité à les utiliser dans des situations données (application et transfert).

Les évaluations globales constituent les éléments essentiels de **l'évaluation sommative**.





✓ Par des épreuves cantonales de référence

Les épreuves cantonales de référence sont des évaluations fournies par l'Institution scolaire à la fin des cycles. C'est une référence extérieure au travail de la classe qui servira de point de repère complémentaire aussi bien pour les élèves que pour leurs parents et les enseignants. Les épreuves cantonales sont obligatoires et font, en principe, l'objet d'une note. A ce titre, elles sont un élément constitutif de la note de fin de cycle.

La note de fin de cycle est une note pondérée qui résulte principalement des différentes évaluations globales, combinées aux informations que l'enseignant capte en observant ses élèves au travail. Il s'agit d'une analyse de la situation de l'élève, avec une attention particulière portée au dernier semestre.

✓ Par une appréciation de l'attitude de l'élève face aux apprentissages et de son comportement social et individuel

L'appréciation de l'attitude de l'élève face aux apprentissages et de son comportement social et individuel se fait sur la base d'une échelle. Celle-ci est différenciée selon l'âge de l'élève ; en effet, le premier cycle, dit cycle élémentaire, qui va de l'école enfantine à la 2P est distinct des deux suivants, 3P-4P et 5P-6P.

Pour le 1er cycle, l'échelle des appréciations comprend deux positions :
à améliorer et bien.

Pour les 2e et 3e cycles, l'échelle comprend quatre positions :
insuffisant, suffisant, assez bien et bien.

3. Comment communiquer les résultats ?

✓ Par des appréciations à l'école enfantine et durant les trois premiers semestres de 1P-2P et de 3P-4P

A l'école enfantine (EE) et en 1P-2P, l'enseignant utilise des appréciations, selon une échelle à quatre paliers, pour communiquer la progression de l'élève dans ses apprentissages :

progresse difficilement	progresse malgré quelques difficultés	progresse avec facilité	progresse avec grande facilité
-------------------------	---------------------------------------	-------------------------	--------------------------------

En 3P-4P, l'enseignant utilise des appréciations, selon une échelle à cinq paliers, pour communiquer les résultats des apprentissages de l'élève :

Les objectifs sont :

non atteints	atteints minimalement	atteints	atteints avec facilité	atteints avec grande facilité
--------------	-----------------------	----------	------------------------	-------------------------------



✓ **Par des notes en cours de 5P-6P et au terme de chaque cycle**

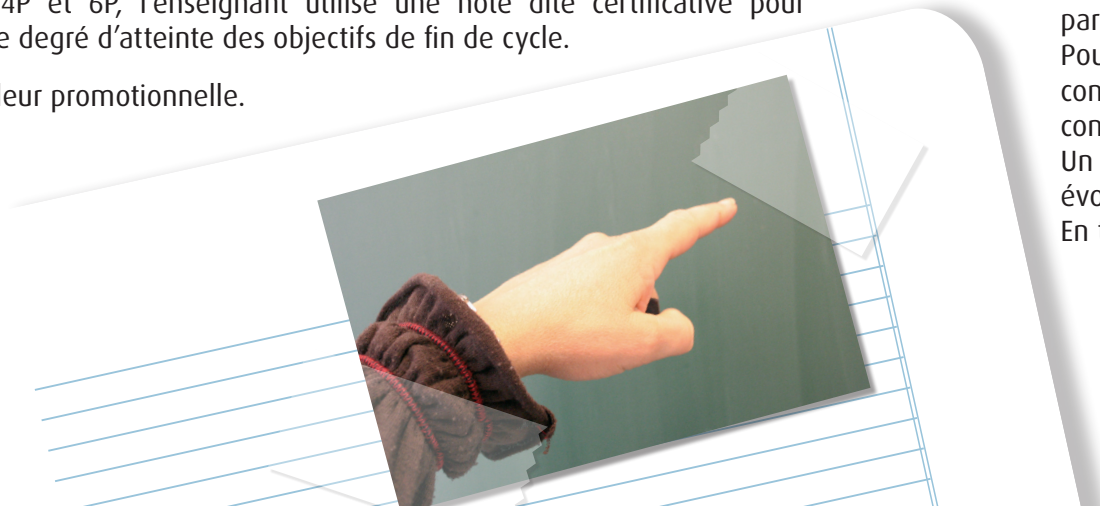
3 - 3,5	4	4,5	5	5,5 - 6
---------	---	-----	---	---------

Au cours du cycle 5P-6P, l'enseignant utilise des notes pour exprimer le degré d'atteinte des objectifs intermédiaires et pour communiquer ainsi les résultats des apprentissages de l'élève. Ces notes délivrent un message permettant de renseigner élèves et parents sur les acquisitions effectuées en cours de cycle. Puisqu'il s'agit de bilans d'étapes, ceux-ci sont perfectibles ; ils revêtent donc un caractère provisoire.

Le bilan effectué à fin janvier de la 6P a valeur pronostique ; en effet, il constitue une part des indicateurs de la procédure de pré-orientation vers le CO et entre, de ce fait, dans les considérants du bilan pédagogique effectué à ce moment de la scolarité.

En fin de 2P, 4P et 6P, l'enseignant utilise une note dite certificative pour communiquer le degré d'atteinte des objectifs de fin de cycle.

Cette note a valeur promotionnelle.



4. Autres formes de communication établie avec les parents

✓ **Une séance d'information tenue en début de cycle**

Au début de chacun des cycles d'apprentissage, l'enseignant organise une séance d'information destinée aux parents de ses élèves, lors de laquelle il présente, entre autres éléments, les objectifs d'apprentissage, la manière dont il va organiser son enseignement ainsi que les modalités d'évaluation du travail de l'élève.

✓ **Des entretiens**

Tout au long de la scolarité, l'entretien reste le mode de communication privilégié pour informer les parents de la progression de l'élève dans ses apprentissages. Ainsi en est-il déjà le cas lors de l'école enfantine où, dans un premier temps, le bulletin scolaire atteste seulement de l'entretien qui a réuni enseignant et parents.

Pour impliquer davantage l'élève dans ses apprentissages, celui-ci est en général convié aux entretiens, sauf dans les cas où l'enseignant et/ou les parents considèrent qu'il n'y a pas sa place.

Un entretien annuel est obligatoire. D'autres entretiens peuvent avoir lieu pour évoquer les situations particulières et chercher ensemble les réponses adaptées.

En tout temps, enseignant et parents peuvent solliciter un entretien.



✓ Un recueil des traces d'apprentissage

Au cours de l'école enfantine, l'enfant fournit des traces d'apprentissage, telles que dessins, photographies, enregistrements, dictées à l'adulte, etc. attestant de sa progression dans ses apprentissages.

✓ Un dossier d'évaluation

Tout au long de la scolarité primaire (1P-6P), un dossier d'évaluation est remis à l'élève et à ses parents, en cours et au terme de chaque semestre. Ce dossier comprend l'ensemble des évaluations globales et comporte aussi une appréciation sur le comportement social et les attitudes de l'élève face au travail.

✓ Le bulletin scolaire

Le bulletin scolaire contient les résultats obtenus par l'élève **à la fin de chaque semestre** et **en fin de cycle**, ainsi que les décisions concernant son parcours scolaire (voir détails au point 3).

5. Décisions prises au cours de la scolarité

✓ Parcours scolaire et promotion

Parvenu au terme de l'école enfantine, l'élève poursuit normalement sa scolarité en première année primaire. Des dispositions particulières sont prévues dans la loi scolaire et son règlement pour répondre aux besoins de parcours différenciés des élèves.

En règle générale, l'élève parcourt l'école primaire en 6 ans ; il est promu dans la classe supérieure à la fin de chaque cycle, s'il atteint les objectifs fondamentaux définis dans les plans d'études. Le facteur prioritaire dans la décision de promotion repose sur l'obtention de la note 4 au terme du 4^e semestre dans chacun des domaines du français et des mathématiques. La décision de promouvoir ou non un élève est de la compétence de l'enseignant. Cependant, avant de prendre sa décision, ce dernier examine la situation avec les parents. En cas de désaccord, l'enseignant prend la décision conformément à la loi scolaire. Elle est transmise par écrit aux parents selon les indications de l'inspection des écoles.

✓ Orientation à la fin de la 6P

Dans la partie finale du cycle 5P-6P, des dispositions particulières régissent le passage de l'école primaire au CO.





6. Echelle et signification des appréciations et des notes

✓ Les objectifs sont :

Non-atteints	Atteints minimalement	Atteints	Atteints avec facilité	Atteints avec grande facilité
L'élève n'a pas atteint les objectifs de base du programme. Ses connaissances et ses compétences sont insuffisantes.	L'élève n'a atteint que partiellement les objectifs de base du programme. Ses connaissances et ses compétences sont proches du seuil de suffisance et ne sont pas stables. L'élève hésite ou doute encore trop souvent.	L'élève a atteint les objectifs de base du programme ; ses connaissances et ses compétences doivent être encore consolidées et stabilisées.	L'élève a atteint avec aisance les objectifs du programme. Il a des connaissances stables et des compétences durables.	L'élève a maîtrisé avec assurance les objectifs du programme. Il est capable d'utiliser ses connaissances et ses compétences en diverses situations et de manière autonome.
3 - 3,5	4	4,5	5	5,5 - 6

✓ **Cette brochure est traduite dans les langues suivantes :**
anglais, albanais, espagnol, portugais et turc.

Ces traductions sont disponibles sur internet à l'adresse suivante :
www.admin.fr.ch/senof

- ✓ English
- ✓ Shqipe
- ✓ Español
- ✓ Português
- ✓ Türkçe

